

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DU VIEUX GRENOBLE

## BULLETIN DE LIAISON

PRIX : 5 F

N° 23 - MARS 1985

### *Editorial*

des habitants sont plus précisément cernés et peuvent mieux être pris en compte, sans qu'il faille espérer satisfaire tout le monde. Bien entendu, les impératifs financiers restent hélas prépondérants et les élus conservent le dernier mot. Mais les avis de la Commission du Patrimoine sont indéniablement pris en compte.

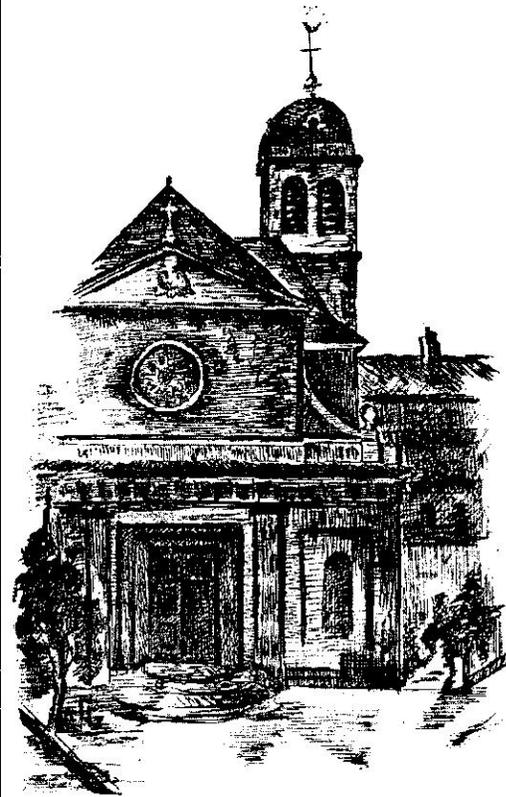
L'aménagement des abords de l'église St-Laurent continue à soulever des objections. D'un côté, M. Taupin, architecte en chef des Monuments Historiques, propose des solutions ; de l'autre les représentants de la Commune Libre s'inquiètent, exagérément sans doute, du mur qui doit remplacer l'actuelle grille (en restant moins haut qu'elle) pour retrouver l'ambiance du site telle que nous la transmettent d'anciennes estampes. La dernière réunion sur ce sujet n'a pas abouti et on va chercher un nouveau compromis. Mais il ne faut pas oublier que le site de St-Laurent appartient à toute la ville et même au patrimoine national, et pas seulement à ses voisins immédiats.

A l'heure actuelle, je m'applique à faire aboutir les projets de travaux de sauvegarde de la Bastille. Comme je vous l'ai indiqué, le Lieutenant-Colonel Monmarché, Chef de Corps du 27<sup>e</sup> RCS, nouveau régiment de Grenoble stationné au quartier de Bonne, souhaite y faire participer son unité. Ce sera en même temps l'occasion de faire découvrir aux Grenoblois ce régiment récemment installé et encore peu connu. La Municipalité m'a donné carte blanche et c'est à l'initiative du Comité de Sauvegarde que sera organisée, cet été, une opération de nettoyage par les hommes du 27<sup>e</sup> RCS. Le processus est parfaitement engagé grâce aux excellents contacts qui se poursuivent entre le Lieutenant-Colonel Monmarché et votre Président. Prochainement devraient également se mettre au travail des jeunes recrutés dans le cadre des TUC et encadrés par les services techniques de la ville. Madame Giffault, directrice du Centre d'Archéologie, M. Boubert et moi devons aller prochainement sur les lieux pour déterminer les urgences et établir un programme de travaux. Grâce à ces actions vers lesquelles ont convergé plusieurs initiatives, l'ensemble des fortifications de la Bastille a de bonnes chances d'éviter la ruine vers laquelle elle courait jusqu'à présent. L'enjeu méritait de se donner quelque peine !

Robert BORNECQUE.

Fort participation à l'Assemblée Générale du Comité le 7 février dernier. Largement plus de cent personnes présentes, plus d'une quarantaine de procurations, cela signifie au moins cent cinquante adhérents conscients de la nécessité de participer activement à l'action du Comité de Sauvegarde. Certes, les votes d'approbation du rapport moral et du compte rendu financier font un peu figure de routine. Ils représentent tout de même un contrôle utile et qui peut un jour devenir nécessaire. La partie la plus constructive est sans doute constituée par l'échange de nouvelles entre le bureau et les participants. Ainsi peut se préciser l'information des assistants et chacun non seulement sait à quoi s'en tenir, mais peut donner son opinion sur la définition de la « politique » du Comité pour l'année à venir.

Je rappelle brièvement l'essentiel. L'assainissement des quartiers anciens se poursuit ; mais, selon une évolution d'ailleurs générale, les décisions de destruction pure et simple se font plus rares, tandis que se poursuit un effort considérable de conservation et d'aménagement du bâti existant. La façon dont se prépare la deuxième tranche des travaux de Très-Cloîtres est de ce point de vue très significative : à la disparition pure et simple des maisons anciennes qui a marqué la première phase s'oppose l'étude attentive conduite par l'architecte Bovier-Lapierre en vue de conserver au maximum les immeubles existants. Il en va de même à St-Laurent et dans le quartier Chenoise-Brocherie, sans toutefois qu'il faille relâcher notre vigilance. Grâce à l'enquête conduite par l'APUCA (Association Pour l'Urbanisme du Centre Ancien) les désirs



# La Maison de Blanc-la-Goutte à Grenoble

par

M. Pierre VAILLANT

Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble

SEANCE DU 9 JUIN 1945

François Blanc, dit Blanc-la-Goutte, est, vous le savez, l'auteur de plusieurs poèmes en patois grenoblois, entre autres du célèbre **Grenoblo Malhérou**, illustré en 1864 par Diodore Rahoult, qui relate l'inondation de Grenoble en 1733. Le poète serait né entre 1665 et 1670 et mourut le 22 mars 1742.

Il nous apprend dans son poème qu'il habitait place Claveyson. Pilot est le premier qui se soit attaché à l'identification du domicile dans son **Grenoble inondé** de 1859. Les recherches sont reprises par Vellein dans un article publié en 1907 dans la **Petite Revue des Bibliophiles Dauphinois**. Pilot nous affirme, d'après les rôles de la capitation de Grenoble (1733-1742), que Blanc-la-Goutte habitait dans la maison de M. Amar, directeur de la monnaie, possédée plus tard par la famille Carny et qui est aujourd'hui la maison n° 1 de la place Claveyson. Sur ce dernier point toutefois, il ne nous donne pas de références. Vellein est moins précis. Cependant il a eu pour la première fois connaissance du testament du poète aux minutes de M<sup>e</sup> Laurent, notaire à Grenoble, en date du 14 janvier 1722.

D'après ce testament, que nous avons consulté aux archives de l'Isère (III E. 1169/1, fol. 287 v<sup>o</sup>), François Blanc demeurait en 1722 dans « la maison du sieur Amar, directeur de la monnaie ».

Cette indication est confirmée dans une très précieuse enquête commencée sur l'ordre de l'intendant de Fontanieu, le 18 septembre 1725, et intitulée « Visitte générale contenant les noms, qualitez et demeures des habitants de tous les Etats de la ville et banlieue de Grenoble... » (Cette visite, qui figure aux archives de la Ville (CC. 471), est un premier recensement des habitants de Grenoble. D'après celui-ci nous savons que la maison du sieur Amar, directeur de la monnaie, et donnant sur la place Claveyson, était une maison bien habitée. Parmi les nobles et officiers de justice nous voyons figurer dame Marie Faure, veuve de M. Jonnes, audencier en la chancellerie. Le registre mentionne d'autre part deux chefs de famille privilégiés exempts du logement des troupes, et qui seuls ont un valet. Est réputé privilégié le sieur Blanc, marchand épicier, brigadier des gardes de M. le Duc d'Orléans. Il occupe avec sa femme, deux fils et une fille, une boutique à deux arcs et le second étage. Personne ne semble partager avec lui la jouissance de cet étage. Au rez-de-chaussée il existe d'autre part deux boutiques caves l'une louée par Mademoiselle veuve Riboud, marchande mercière, et l'autre par

Jean Mottet, marchand chapelier. La situation de François Blanc semble donc être alors assez prospère, ce qui concorde avec le testament du 14 janvier 1722 par lequel il déclare que tous les biens dont il dispose « ne peuvent excéder en valeur la somme de vingt mille livres, à scavoir quatre mille livres pour son fonds de boutique... »

D'après les contrôles généraux des habitants en vue de la capitation de 1732, 1735 et 1739, classés aux archives de la Ville (CC. 474) et déjà consultés en partie par Pilot, le sieur François Blanc « marchand épicier occupe la 4<sup>e</sup> boutique et le second étage, a 3 enfants et une servante ».

Une remarque s'impose. Blanc-la-Goutte ne possède plus en 1733 une boutique à deux arcs comme en 1725 mais une boutique à un seul arc ; nous essaierons de le prouver plus loin. Le commerce du poète n'aurait donc pas prospéré. Peut-être faut-il l'attribuer à l'âge, à son infirmité de la goutte et à ses chagrins domestiques. Il perd sa femme en 1727 et un de ses fils le 27 décembre 1733. Nous ne devons pas le regretter, car le temps qui n'est plus absorbé par l'épicerie est consacré à la poésie. Les quatre poèmes qui sont attribués à François Blanc, à savoir : « **L'Épître... sur les réjouissances... pour la naissance de Mgr le Dauphin** » ; le **Grenoblo Malhérou** » ; le « **Jacquety de le comare** » ; le « **Coupi de la lettre** », sont en effet édités dans la dernière période de sa vie, de 1729 à 1741. Il meurt, nous l'avons dit, le 22 mars 1742, après avoir perdu son second fils le 22 juillet 1740. Dans le « contrôle général de la capitation de 1743 (CC. 486) aucun de ses héritiers ne figure dans la maison du sieur Amar. La boutique avait sans doute été vendue avant la mort de François Blanc, ainsi que le fut son domaine de Claix, le 12 juillet 1740.

Mais ces détails sur la fortune de Blanc-la-Goutte ne nous renseignent pas sur l'emplacement exact de la maison du sieur Amar par rapport à la place Claveyson et, par conséquent, sur celui de la boutique du poète. Pour le connaître nous ne possédons pas de plan contemporain qui délimite les îlots avec les noms des propriétaires. Par contre, nous devons à M. Thévenon, archiviste municipal, la découverte aux archives de la Ville (DD. 139) d'un plan partiel de 1759. Il fut tracé à l'occasion d'un alignement pour élargir le passage qui fait communiquer la place aux Herbes et la place Claveyson. Il nous donne les noms des propriétaires des maisons, sans indiquer toutefois le sieur Amar.

Entre 1743, alors que la maison où logeait Blanc-la-Goutte appartenait encore au directeur de la monnaie, et 1759, il y a donc eu changement de propriétaire. Et en établissant celui qui a succédé au sieur Amar nous saurons où habitait Blanc-la-Goutte. D'après le contrôle de la capitation déjà mentionné apparaissent en 1743, dans la seconde boutique de la maison Amar, les sieurs frères Carny, marchands associés. Un de ces frères Carny est signalé comme propriétaire de la maison dans le contrôle général de 1753 (CC. 494). Or sur le plan de 1759 figure une maison du sieur Carny. Elle n'est pas touchée par l'alignement de la même année et non plus par le prolongement de la rue Lafayette en 1868, autant qu'il s'en dégage d'une lettre ouverte de Gustave Thévenet au maire de Grenoble, brochure de 1869.

Il s'agit de la maison d'angle entre la place Claveyson et la place aux Herbes, où se trouve actuellement le restaurant « A la bonne Hôtesse ». Elle avait, d'après les contrôles de la capitation postérieurs à 1733, 3 étages et 4 boutiques. Or, à part les fenêtres mansardées qui semblent avoir été percées après coup et figurent au cadastre de 1810, la maison a bien actuellement trois étages.

Le restaurant comporte d'autre part quatre arcades sur la place Claveyson. Elles pourraient correspondre aux quatre boutiques indiquées au contrôle de 1733. Rappelons en effet les trois boutiques de 1725, dont celle de Blanc-la-Goutte a deux arcs. La mention spéciale de boutique à deux arcs suppose que les autres n'en avaient qu'un seul, et que l'ensemble en formait par conséquent quatre. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'il existe quatre boutiques en 1733, sans qu'aucune soit mentionnée posséder deux arcs. Ceci établi, les contribuables sont énumérés dans le contrôle de la capitation en commençant par l'extrémité de la place qui donne sur la place aux Herbes. La quatrième boutique occupée par Blanc-la-Goutte en 1733 est donc la plus éloignée de la place aux Herbes, et par conséquent, correspond à l'arc du restaurant contigu à l'allée n° 1 de la place Claveyson avec un escalier du XVI<sup>e</sup> siècle. La maison ne s'étend d'ailleurs pas au delà de cette allée, ce qui est un argument de plus en faveur de l'identification que je me permets de vous proposer. Elle concorde d'ailleurs, mais de façon plus précise, avec celle adoptée par Pilot qui, malheureusement, ne nous donne pas ses sources.

---

## Notules

### Sites et Monuments

Cette revue nous apprend l'Arrêt que vient de prendre le Tribunal administratif de Grenoble. Il pourra être utilisé toutes les fois qu'on se trouvera en présence de personnes publiques ou privées qui voudront faire passer des intérêts économiques avant ceux de notre patrimoine et de notre cadre de vie. S'appliquant cette fois au site dit du Mont Blanc, en réalité le site et les mélèzes des pentes de l'Aiguille Verte, il stipule qu'en aucun cas on ne peut déroger à cet arrêté : « Les intérêts économiques ne peuvent primer les dispositions législatives concernant la défense du cadre de vie ».

Nous avons été plusieurs fois au Tribunal Administratif au sujet de la protection de ce site, car les régions de Chamonix et d'Annecy dépendent aussi du Tribunal Administratif de Grenoble.

Et cet arrêté nous intéresse particulièrement, car il défend aussi des sites qui nous sont chers à Grenoble même...

C. GUERRY et M.-H. FOIX.

### Ces pierres

#### que l'on regarde en passant...

La rue St-Jacques, devenue piétonne, agrémentée de sièges en bois, garde un peu de son ancien attrait, alors qu'elle était le Faubourg : aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles, lieu de promenade pour les citadins.

La rue est bordée de plusieurs fortes arcades, leurs pierres habilement traitées, elles auraient été parfaitement mises en valeur si l'on nous avait demandé un avis, peut-être ? Les unes ont une jambe atrophiée, d'autres aux pierres bien équarries, étouffées par des crépis colorés dans des tons qui ne sont pas assortis à leur époque. Pourtant, nous avons dans cette rue, deux anciens Prix des Trois Roses qui pouvaient servir de modèles.

La suite de ces arcades, coupées sans heurt par des pilastres encadrant certaines portes rectangulaires, offrent une perspective qui ressuscite dans sa force le Vieux Grenoble.

M.-H. FOIX.

---

## Bibliographie

Gabrielle SENTIS

« La Légende Dorée du Dauphiné »

Edit. Didier-Richard - Grenoble, 1985.

Bien connue pour ses ouvrages destinés au grand public concernant le Briançonnais ou l'Oisans, Gabrielle Sentis nous donne aujourd'hui un recueil de légendes dauphinoises (Isère, Drôme, Hautes-Alpes) fort pittoresques, enrichi de nombreuses illustrations et de quatre hors-textes en couleurs. Nous pensons que ce livre mérite de recevoir le meilleur accueil.

# ***Le sort de l'immeuble de la Chambre de Commerce***

Ainsi que les membres de l'Assemblée Générale de février me l'avaient demandé, j'ai adressé, au mois de février, une lettre à Monsieur MICHAL, Président de la Chambre de Commerce de l'Isère, concernant le sort de l'immeuble du boulevard Gambetta où siégea cet organisme jusqu'à une date récente. En voici la teneur :

*« Monsieur le Président,*

*Le sort de l'immeuble qui a abrité la Chambre de Commerce de l'Isère, à l'angle du boulevard Gambetta et de l'avenue Félix-Viallet, fait l'objet d'informations variées et incontrôlées. Il est parfois question de sa démolition et de son remplacement par une nouvelle construction. Les membres du Comité de Sauvegarde du Vieux Grenoble, que je préside, m'ont chargé à l'unanimité, lors de leur dernière Assemblée Générale, d'intervenir auprès de vous à ce sujet. Je le fais avec d'autant plus de conviction que je suis absolument d'accord avec leur point de vue.*

*La disparition de la façade de cet immeuble serait une atteinte sérieuse et regrettable à l'homogénéité harmonieuse de l'architecture « fin de siècle » qui encadre, en cet endroit, les deux avenues. S'il ne s'agit pas en soi d'une œuvre exceptionnelle, elle a du moins le grand mérite de s'accorder parfaitement avec les bâtiments qui l'accompagnent. La nécessité de conserver cette façade s'impose tout autant que fut jugé naguère indispensable le maintien en l'état de celle des Trois Dauphins.*

*J'ai donc l'honneur de vous prier instamment de considérer le point de vue dont je vous fais part et j'espère vivement qu'il vous sera possible d'en tenir compte dans les projets qui doivent être élaborés.*

*Croyez, Monsieur le Président... etc.*

*Robert BORNECQUE. »*

Je vous tiendrai au courant de la réponse que m'adressera le Président MICHAL.

## **Vie de l'Association**

**ADRESSE :** Maison du Tourisme, rue de la République

**COTISATION :** 50 F - C.C.P. GRENOBLE 1320-25 N

**PERMANENCES :** Mardi 16 h à 18 h

**SORTIES :** SAMEDI 20 AVRIL (après-midi) : Châteaux de la région de Voissant (Isère).

SAMEDI 11 MAI (après-midi) : Château du Passage. Visite de la Tour-du-Pin.

SAMEDI 8 JUIN (journée) : Château des Allymes.

Eglise et cloître d'Ambronay (Ain).

Nouvelle adresse : Madame FAVRE, 4, rue des Bergers, Grenoble - Tél. (76) 47.95.55.